Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu l'arrêté du 8 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),

- Vu l'arrêté du 19 novembre 2020 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2021,

- Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section langues vivantes étrangères : japonais, est constitué comme suit pour la session 2021 :

Présidente

Mme Isabelle KONUMA Professeure des universités	Académie de PARIS

Vice-Président

M. Gérald PELOUX Maître de conférences des universités	Académie de VERSAILLES

Secrétaire général

M. Dan FUJIWARA Maître de conférences des universités	Académie de TOULOUSE

Membres du jury

Mme Junko MIURA Professeure agrégée	Académie de PARIS
Mme Tomomi OTA Maître de conférences des universités	Académie de TOULOUSE
M. Fahn Hans PERREARD Professeur certifié	Académie de VERSAILLES
M. Vincent RAMIRO Professeur certifié	Académie de PARIS
Mme Anaïs SEGURA Professeure agrégée	Académie d' AIX-MARSEILLE
Mme Nozomi TAKAHASHI Maître de conférences des universités	Académie de STRASBOURG

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 janvier 2021

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse
et des sports, et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU